



Projet de restauration du lac des Trois Lacs
dans les MRC d'Arthabaska et des Sources

Quelle est la part de votre budget annuel qui pourrait être allouée à des activités et des travaux concrets d'assainissement et de restauration (distribution d'arbustes, sensibilisation, etc.) ?

Une chargée de projet nouvellement engagée pour notre bassin versant entre en fonction au milieu du mois présent. Une de ses tâches sera de former des tables de concertation avec l'ensemble des acteurs à l'échelle du sous-bassin versant du lac Les Trois Lacs, dans le but d'informer et sensibiliser les différents acteurs de l'eau et de soutenir les acteurs de l'eau dans la planification et la réalisation de leurs projets. Ce soutien ne sera pas un soutien financier mais l'apport d'une expertise spécifique dans le sens d'une gestion intégrée de l'eau. Le temps de travail alloué pour le bassin versant de ce lac sera d'environ 20 % de son temps de travail, soit une journée par semaine. Elle devrait coordonner le PDE de ce sous-bassin en collaboration étroite avec la régie inter municipale.

La distribution d'arbres, qui se tient dans le cadre du plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, continuera de se réaliser tous les ans au mois d'avril sur une période de cinq ans. Aucun budget provenant de COPERNIC n'est prévu pour la réalisation de travaux concrets d'assainissement.

D'autre part une autre tâche de cette chargée de projet sera de trouver d'autres sources de financement pour notre organisme. Ceci étant dit, il faut savoir qu'aucun organisme de bassin n'a les moyens financiers de réaliser des travaux d'assainissement ou des travaux d'aménagement de berges avec son financement de base. Quand il s'agit de territoires agricoles, il existe déjà un programme qui permet de financer à 90 % les travaux qu'un propriétaire veut bien accepter de faire. Quand il s'agit de territoires forestiers et privés, il n'y a pas de programmes similaires et notre organisation vous a fait une recommandation à cet égard dans son mémoire. Ce sous-bassin est déjà passablement étudié et plusieurs des actions à faire sont déjà connues. D'autre part le MAPAQ-Estrie a récemment engagé une personne dont la tâche principale est de réaliser des plans d'actions avec des agriculteurs. La MRC des Sources a aussi engagé une firme privée pour commencer à

sensibiliser des usagers. Notre organisme, avec son mandat de gestion intégrée de l'eau, s'engagera à coordonner ces actions et à trouver d'autres sources de financement.

Est-ce que le mandat de l'organisme permet sa participation éventuelle, par la voie du financement, à des travaux de restauration tels ceux proposés dans le cadre du projet de l'étude ?

COPERNIC est une association à but non lucratif dont le mandat est d'élaborer un plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Nicolet et de Baie-du-Febvre en concertation avec les différents acteurs. Ainsi, ce mandat, et surtout le financement qu'on nous donne pour le réaliser, ne lui permet pas de participer financièrement à des travaux de restauration dans ce lac ou ailleurs. Cependant, comme mentionné précédemment, la nouvelle chargée de projet du bassin versant devra rechercher du financement pour des projets spécifiques de restauration dans l'ensemble du bassin versant des Trois Lacs. Comme nous l'avons dit dans notre mémoire, bien que nous ne nous opposions pas aux interventions qui seront faites dans le lac, l'essentiel de nos énergies sera centré sur la réalisation d'un Plan Directeur de l'Eau efficace pour ce sous-bassin en amont. Le financement se fera par le biais de programmes déjà en place pour les territoires agricoles, par la contribution de la Régie ou des MRC ou des municipalités et éventuellement à l'aide de d'autres programmes auxquels nous nous inscrirons.